



DEUXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE SUR LA SITUATION DE SÉCURITÉ ET DE PAIX À L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Luanda, République d'Angola

30 juillet 2024

COMPTE-RENDU

1. La Deuxième Session de la Réunion Ministérielle entre la République Démocratique du Congo (RDC) et la République du Rwanda, concernant la situation de paix et de sécurité qui prévaut à l'Est de la RDC s'est tenue le 30 juillet 2024, à Luanda, République d'Angola, au Ministère des Relations Extérieures;
2. Les Délégations des deux pays étaient conduites par S.E. **Thérèse Kayikwamba Wagner**, Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie de la RDC et S.E. **Olivier Jean Patrick Nduhungirehe**, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale du Rwanda;
3. Les Chefs des délégations congolaise et rwandaise ont été reçus en audience par Son Excellence **João Manuel Gonçalves Lourenço**, Président de la République d'Angola, en sa qualité de **Facilitateur désigné par l'Union Africaine**, et **Champion de la Paix et de la Réconciliation de l'Union Africaine**. À cette occasion, les Parties ont réaffirmé leur engagement aux Processus de Luanda et de Nairobi, ayant reconnu que ces derniers demeurent la base et la référence pour

parvenir à une solution négociée de paix, de stabilité et de sécurité à l'Est de la RDC et dans la Région des Grands Lacs;

4. Au cours de la Réunion Ministérielle les Parties ont réitéré les conclusions de la Réunion Ministérielle de Luanda du 21 mars 2024, et ont pris note de ce qui suit :

a) Le 26 avril 2024, le Gouvernement de la RDC a soumis à la Facilitation son Plan de Neutralisation des FDLR;

b) À son tour, le 6 mai 2024, le Gouvernement du Rwanda a soumis à la Facilitation son analyse et ses observations sur le Plan.

5. Les Ministres ont reconnu que la situation sur le théâtre des opérations s'est considérablement détériorée, ayant pour conséquence, entre autres, l'aggravation de la situation humanitaire.

6. En foi de ce qui précède, les Ministres ont décidé ce qui suit:

a) **Cessez-le-feu :**

Ils se sont accordés sur un cessez-le-feu entre les parties en conflit à l'Est de la RDC, qui entrera en vigueur le Dimanche 4 août 2024, à minuit, heure locale, supervisé par le Mécanisme de Vérification Ad-Hoc renforcé par les experts du renseignement des trois pays et d'autres entités, le cas échéant ;

b) **L'opérationnalisation du Plan de Neutralisation des FDLR; et**

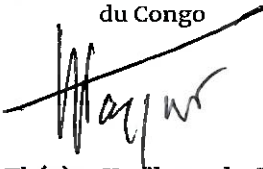
c) **L'élaboration d'un Plan de désengagement des Forces.**

7. Les Ministres ont pris note de la proposition du Médiateur découlant du Plan proposé par la RDC sur la neutralisation des FDLR et les observations du Rwanda. Ils ont par conséquent instruit les experts du renseignement des trois pays et d'autres entités, le cas échéant, de se réunir le 07 août 2024, à Luanda, en Angola, afin de:

- a) Examiner la proposition du Médiateur sur le Plan Harmonisé de Neutralisation des FDLR ;
 - b) Elaborer le Plan de désengagement des forces sur le terrain.
8. Les Experts ont jusqu'au 15 août 2024 pour soumettre leur rapport à la prochaine Réunion Ministérielle prévue au courant du mois d'août.
9. Les Ministres ont réitéré l'importance du maintien d'un climat d'apaisement, évitant notamment les discours de haine et les attaques verbales.

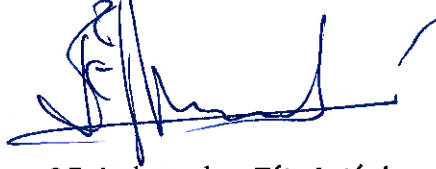
Fait à Luanda, le 30 juillet 2024

Pour la République Démocratique
du Congo



S.E. **Thérèse Kayikwamba Wagner**
Ministre d'État, Ministre des
Affaires Étrangères, de la
Coopération Internationale et de
la Francophonie

Pour la République d'Angola



S.E. Ambassadeur **Tete António**
Ministre des Relations Extérieures

Pour la République du Rwanda



S.E. Ambassadeur **Olivier Jean
Patrick Nduhungirehe**
Ministre des Affaires
Étrangères et de la
Coopération Internationale